

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

7 JANVIER 2003

RAPPORT D'ACTIVITES

DU CONSEIL DE L'EDUCATION ET DE
LA FORMATION POUR L'ANNEE 2001-2002(1)

—

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION
PAR MME **PARY-MILLE**

—

(1) Voir Doc. n° 351 (2002-2003) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 7 janvier 2003 (1) le rapport d'activités du Conseil de l'Éducation et de la Formation pour l'année 2001-2002.

I. INTRODUCTION

Au préalable à la discussion, Mme la Présidente Bertouille signale aux membres de la commission qu'elle a adressé un courrier au Président du Conseil de l'Éducation et de la Formation en date du 18 décembre 2002 lui demandant que les avis du CEF soient transmis régulièrement aux commissaires.

M. le ministre Hazette attire l'attention de la Commission sur l'avis n° 80 du Conseil de l'Éducation et de la Formation. Cet avis est d'un intérêt particulier, c'est une excellente analyse de l'enseignement technique et professionnel de la Communauté française et contient un certain nombre de propositions particulièrement intéressantes, que M. le ministre Hazette compte utiliser dans une autre architecture du premier degré appelée premier degré différencié qui mérite réforme.

II. DISCUSSION

M. Hardy déclare que les avis du Conseil de l'Éducation et de la Formation ainsi que son site Internet permettent de mieux appréhender l'évolution du système éducatif et de formation.

M. Charlier déclare se réjouir des avis du Conseil de l'Éducation et de la formation mais regrette le délai de renouvellement de celui-ci, trois ans ayant été nécessaire pour remettre en place cette structure. Par exemple, l'avis n° 76

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

Mme Bertouille (Présidente), MM. Fontaine, Neven, Mme Pary-Mille (Rapporteuse), MM. Bailly, Daif, Hardy, Henry, Mme Vlaminek-Moreau et M. Charlier.

Ont assisté aux travaux de la commission:

Mme Wynants, membre du Parlement;
M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;
M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;
M. Stampart, expert du groupe PS;
Mme Platteuw, experte du groupe ECOLO;
M. Jauniaux, expert du groupe cdH;
M. Liénard, expert du groupe MR.

relatif à l'apprentissage des langues modernes dans l'enseignement fondamental, le CEF y apporte sa pierre à un édifice que les parlementaires veulent construire dans ce domaine. Dans ce contexte, ces avis doivent parvenir régulièrement aux parlementaires. Il conçoit que le site internet soit intéressant mais il lui semble utile d'avoir le document sur support papier à disposition et dans les délais.

Il conçoit avec M. le ministre Hazette que l'avis n° 80 constituera certainement un élément de réflexion le plus constructif possible sur la filière qualifiante de l'enseignement de la Communauté française. Il ajoute que, depuis sa création, le CEF a toujours fait preuve d'avis intéressants, y compris dans le contexte « formation », et insiste sur la nécessaire relation entre l'enseignement et la formation, en rappelant que « la matière certification » doit bien rester une compétence de la Communauté française. C'est également une discussion que le Parlement pourrait mener sur les relations entre enseignement et formation et peut-être également une réflexion, qui est en continuité de la filière qualifiante, par rapport aux avis remis par le CEF dans sa Chambre de la formation.

Il souligne souvent que la définition des profils de l'enseignement devrait également se faire en matière de formation. Même s'il y a deux Chambres, il y a un lieu commun permettant la synergie des vues et la réflexion.

Il rappelle qu'il se réjouit du fonctionnement du Conseil et espère qu'il ne restera pas en léthargie pendant trois ans comme ce fut le cas et souhaite que ces avis servent de base pour une réflexion constructive.

M. Bailly se joint à MM. Hardy et Charlier pour souligner l'intérêt porté à la lecture des rapports du Conseil de l'Éducation et de la Formation.

L'enseignement en alternance abordé dans un des avis est aussi un de nos questionnements. Il y a un an, M. le ministre disait vouloir faire une évaluation de l'enseignement en alternance. Il pense qu'il sera bientôt temps de penser à cette évaluation, de faire l'analyse du CEF à ce propos et d'y voir les synergies entre les réflexions et les observations faites sur le terrain.

La formation l'interpelle également dans le sens où il se demande si la Communauté française ne lance pas des formations qui peu à peu échappent au milieu scolaire, contrarient l'école, et pourraient faire double emploi et disperser les moyens humains et financiers. Les efforts réalisés ces derniers mois sur les lieux de réflexions relatifs à la formation continuée,

notamment dans le milieu enseignant, lui indique qu'un débat approfondi est nécessaire. Il faut repérer des indications à reprendre dans les avis du CEF mais également des expédients à mettre en place dans certaines positions prises, comme les classes moyennes qui échappent peu à peu à l'école.

La Rapporteuse,

La Présidente,

F. PARY-MILLE.

Ch. BERTOUILLE.